

Le collectif inter associatif, inter handicap, Droit au Savoir tire le bilan de 4 années de mise en oeuvre de la loi pour les jeunes en situation de handicap de plus de 16 ans, scolarisés dans le secondaire général, technologique et professionnel et dans l'enseignement supérieur.

La rentrée 2008, par l'implication des acteurs de terrain, la généralisation des missions handicap des universités, des référents handicap des Grandes Ecoles, une plus grande anticipation et une meilleure articulation avec les acteurs associatifs a permis **par l'anticipation des besoins** des futurs étudiants une rentrée sans difficultés majeures.

Pour autant les **difficultés et les disparités** existent encore sur le territoire :

- Les fonctionnements fluctuants des MDPH, **les délais souvent inadaptés aux rythmes universitaires** compliquent les démarches des étudiants et de leurs familles.

- **L'absence de prise en compte des besoins d'accompagnement pour le travail personnel** dans le cadre de la PCH nie la réalité des besoins étudiants et fragilise leurs chances de réussite.

- **Concernant la prise en charge des transports**, des interprétations locales de l'assurance maladie et de certains conseils généraux, une non concertation avec les MDPH ont mis des jeunes et leur famille en difficultés. La question du financement des transports pour se rendre sur les lieux de stages pendant les cursus de formation et d'insertion professionnelle est également toujours d'actualité.

- **Pour garantir la mobilité des jeunes en formation, et donc leur choix de vie et d'études**, un besoin croissant de maillage du territoire en structures d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne reposant sur des professionnels formés et des services d'hébergement adaptés existe qui est loin d'être couvert aujourd'hui. L'innovation sociale portée par des structures associatives, fondation doit être davantage accompagnée.

Ces quatre thématiques représentent les enjeux actuels. Elles doivent être appréhendées par les pouvoirs publics pour faciliter les parcours de formation, les rendre plus fluides et garantir l'égalité entre tous les jeunes et sur tout le territoire.